

# Glossaire

## Analyse de contrats d'édition - Étude de cas

---

GTSO Couperin - Sous-groupe Juridique : Lucie Albaret, Julien Baudry, Hugo Catherine, Gaëlle Chancerel, Isabelle Gras, Jonathan Guyon-Le Bouffy, Sandrine Mouret, Noémie Musnik  
Version au 14 juin 2021

---

Note d'intention : ce glossaire a pour but d'aider à la lecture des contrats et licences proposées par les éditeurs scientifiques, ou à la lecture de textes discutant ses contrats, avec un accent mis sur la place de **Science Ouverte**. Il a été relu par les membres du groupe juridique du Comité pour la Science Ouverte. Le glossaire ne se veut pas un outil juridique en tant que tel, mais plutôt une aide à l'interprétation dans un contexte où les contrats de l'édition scientifique évoluent fortement.

Ce glossaire est amené à être enrichi progressivement et d'autres versions seront diffusées. Vérifiez s'il n'existe pas des versions plus récentes. Cette version est la version 1-062021.

Toute suggestion peut être envoyée à l'adresse mail suivante : [gtsojuri\\_contact@couperin.org](mailto:gtsojuri_contact@couperin.org)

### ***Accepted Version, Accepted manuscript (AM)***

↳ Voir [Version finale acceptée pour publication](#)

### **Accord de transfert de droits d'auteur**

Cession de copyright | *Copyright transfer agreement*

**Mots clés (tag) :** Droit, contrat

Document juridique contenant des dispositions relatives à la cession d'un droit d'auteur - total ou partiel - par le titulaire des droits, à une autre partie. Il est similaire aux contrats signés entre les auteurs et les éditeurs mais n'implique normalement pas le paiement d'une rémunération ou de redevances.

Ces accords sont un élément clé de l'édition universitaire par abonnement, et on estime qu'ils facilitent le traitement des autorisations de droits d'auteur.

↳ Voir aussi [Contrat d'édition](#) et [Copyright](#)

### **Accords transformants**

Négociations couplées abonnements/ "APC", Arrangements de transformation | *journal agreement, transformative arrangements, transformative agreements, offsetting models*

**Mots clés (tag) :** Droit, contrat

Les accords dits "transformants" désignent un type particulier de négociations menées avec les éditeurs commerciaux, qui visent une transition vers l'accès ouvert. L'objectif poursuivi de ces accords transitoires est double :

1. mieux contrôler les dépenses liées aux [APC](#) en les couplant aux abonnements
2. convertir dans un second temps les dépenses liées aux abonnements vers des dépenses dédiées aux [APC](#) et, de manière générale, à toutes les initiatives facilitant à l'accès ouvert

Ils se distinguent notamment par leur grande variété et peuvent être menés soit par une institution, soit par un consortium d'établissements (comme [Couperin](#)).

Il existe trois types d'accords « offsetting », « read and publish » et « publish and read ».

## **Addendum [d’auteur] au contrat de publication**

↳ Voir [Avenant au contrat](#)

## **Arrangements de transformation**

↳ Voir [Accords transformants](#)

## **Article Processing Charges (APC)**

↳ Voir [Frais de traitement des articles](#)

## **Author Accepted Manuscript (AAM)**

↳ Voir [Version finale acceptée pour publication](#)

## **Auto-archivage**

*Self-archiving*

**Mots clés (tag) :** Définition

L’auto-archivage est une opération de mise à disposition publique et gratuite, par l’auteur lui-même, d’une copie du manuscrit par le biais d’une archive ouverte ou d’un [site web personnel](#) ou institutionnel.

## **Avenant au contrat**

Addendum d’auteur au contrat de publication

**Mots clés (tag) :** Contrat

Un avenant est un accord complémentaire à un contrat d’édition qui modifie les termes du contrat, souvent axé sur le transfert de la propriété des droits d’auteur. Pour les auteurs d’œuvres universitaires, un avenant d’auteur au [contrat de publication](#) standard d’un éditeur peut être nécessaire pour garantir leur conservation de droits, comme celui de déposer leurs publications en ligne sur un [site web personnel](#) ou dans une archive ouverte, ou celui d’utiliser leurs œuvres dans le cadre d’un cours, ou encore le droit d’utiliser leurs œuvres comme base pour des recherches futures.

L’avenant n’est toutefois pas nécessaire pour mettre en ligne son écrit scientifique lorsqu’il rentre dans le périmètre de l’article 30 de la Loi pour une République Numérique qui ouvre ce droit pour l’auteur sans nécessité d’avenant.

## **Bon à tirer (BAT)**

**Mots clés (tag) :** Version

Appelée aussi épreuve contractuelle, cette version d’une publication permet de vérifier la conformité de l’impression et de formaliser la validation par l’auteur *via* sa signature et la mention “bon à tirer” (BAT). Une fois le BAT signé par le ou les auteurs, le document est produit (au format numérique ou imprimé) conformément à celui-ci.

↳ Voir aussi [Version finale acceptée pour publication](#)

## **Book Processing Charge (BPC)**

↳ Voir [Frais de traitement des articles](#)

## Cession de copyright

↳ Voir [Accord de transfert de droits d'auteur](#)

## cOAlition S

↳ Voir [Plan S](#)

## Contrat à compte d'auteur

Mots clés (tag) : Droit, contrat

Contrat par lequel l'auteur verse à l'éditeur une rémunération pour que ce dernier produise des exemplaires de l'œuvre en nombre, et en assure la publication et la diffusion.

Source : <https://www.sgdj.org/sgdj-accueil/le-guide-pratique/le-contrat-d-edition>

## Contrat de compte à demi

Mots clés (tag) : Droit, contrat

Contrat par lequel l'auteur charge un éditeur de fabriquer, à ses frais et en nombre, des exemplaires de l'œuvre et d'en assurer la publication et la diffusion, moyennant l'engagement réciproque de partager les bénéfices et les pertes d'exploitation, dans une proportion prévue.

Source : <https://www.sgdj.org/sgdj-accueil/le-guide-pratique/le-contrat-d-edition>

## Contrat d'édition

Mots clés (tag) : Droit, contrat

Contrat par lequel l'auteur cède à un éditeur, en contrepartie ou non d'une rémunération, le droit de fabriquer, ou de faire fabriquer en nombre, des exemplaires de l'œuvre ou de la réaliser sous une forme numérique ; c'est à l'éditeur d'en assurer la publication et la diffusion.

Le contrat d'édition doit notamment prévoir :

- l'étendue de la cession des droits avec une mention distincte pour chacun des droits cédés (édition imprimée courante, édition numérique, droits de traduction, [d'adaptation](#) théâtrale, etc.) ;
- la destination des droits, c'est-à-dire les usages prévus ;
- la durée de la cession ;
- la zone géographique concernée (la France, les pays francophones, le monde entier, etc.).

À défaut de ces mentions, la cession n'est pas valable.

Source : <https://www.sgdj.org/sgdj-accueil/le-guide-pratique/le-contrat-d-edition/la-signature-du-contrat>

## Copyleft

Mots clés (tag) : Droit, contrat

Jeu de mots sur le [copyright](#), le *copyleft* est l'autorisation donnée par le titulaire des droits sur une œuvre de copier, modifier, redistribuer et republier celle-ci. On peut qualifier de "licences copyleft" certaines **licences libres** qui comportent une clause de partage à l'identique et autorisent la diffusion commerciale.

La [licence](#) libre la plus connue utilisant le copyleft est la [licence](#) publique générale GNU dédiée aux logiciels.

## Copyright

Mots clés (tag) : Droit, contrat

Système de protection des œuvres littéraires et artistiques applicable dans les pays de “*common law*” tels que les États-Unis, le Royaume-Uni ou l’Australie. Équivalent du droit d’auteur en France, il repose néanmoins sur une logique différente :

- le copyright ne protège pas l’auteur mais l’œuvre qui est destinée à être publiée
- le titulaire des droits est donc celui qui rend possible la publication
- le copyright ne comprend pas le droit moral

Le caractère suivant “©” est apposé devant le nom du titulaire. À noter que dans le contexte de droit français, ce caractère n’a pas de valeur juridique.

### ***Copyright transfer agreement***

↳ Voir [Accord de transfert de droits d'auteur](#)

### **Date d'acceptation**

*Date of acceptance*

Mots clés (tag) : Version

Date à laquelle l’auteur est informé par l’éditeur ou le comité éditorial que :

- sa proposition a été examinée par un comité de lecture,
- que toutes les modifications nécessaires ont été apportées en réponse à cet examen,
- que le contenu scientifique est validé,
- que sa proposition examinée, révisée et validée est prête à être mise en production pour la révision et la mise en page,
- qu’elle donnera lieu à publication.

### **Date de publication**

*Date of publication*

Mots clés (tag) : Version

Date de la première diffusion faite par l’éditeur de la [version publiée](#). Cette date est spécifiée sur l’article. La première publication peut être nativement et/ou uniquement numérique.

### ***Date of acceptance***

↳ Voir [Date d'acceptation](#)

### ***Date of publication***

↳ Voir [Date de publication](#)

### ***Definitive published version***

↳ Voir [Version finale acceptée pour publication](#)

### **Dérogation**

*Waiver, Discount waiver, Open Access waiver*

Mots clés (tag) : Contrat

Une dérogation est une renonciation négociée entre l’auteur et l’éditeur quant à certains termes du contrat.

Deux types de dérogation peuvent être proposées par les éditeurs :

1. *Discount waiver* : Dérogation au paiement des [frais de publication](#) proposée par des éditeurs.  
Le plus souvent adressée aux chercheurs relevant de pays aux revenus modestes, la dérogation peut porter sur la totalité du montant initialement prévu ou sur une partie.
2. *Open Access waiver* : Dérogation à la publication en accès ouvert.  
Certains éditeurs proposent aux auteurs, relevant d'établissements dont la politique de libre accès est jugée incompatible avec la politique de la revue, de solliciter une dérogation auprès de leurs établissements pour pouvoir publier dans une revue accessible sur abonnement.

### **Digital Rights Management (DRM)**

↳ Voir [Gestion des droits numériques \(GDN\)](#)

### **Discount waiver**

↳ Voir [Dérogation](#)

### **Droits d'adaptation**

Mots clés (tag) : Droit

L'adaptation d'une œuvre est la transposition de celle-ci pour un autre média que celui d'origine. La traduction est une forme d'adaptation.

Le droit d'adaptation est distinct du [droit d'exploitation](#), l'exploitant ne peut modifier une œuvre sans l'accord de l'auteur.

### **Droit d'exploitation**

Mots clés (tag) : Droit

Le droit d'exploitation est un droit patrimonial appartenant à l'auteur et qui comprend le droit de représentation (communication de l'œuvre) et le droit de reproduction. La signature d'un contrat de publication prévoit le plus souvent la cession exclusive des droits d'exploitation à l'éditeur. Cependant, la transition vers l'accès ouvert tend vers un modèle de conservation de ce droit (modèle des revues gold open access et du [Plan S](#)).

### **Éditeur "historique"**

*Legacy publisher*

Mots clés (tag) : Définition

Un éditeur présent avant le développement du libre accès et dont le modèle économique originel est basé sur l'abonnement.

### **Embargo**

Mots clés (tag) : Droit

Dans le cadre de l'accès ouvert, la période d'embargo désigne la période durant laquelle la publication ne peut être diffusée librement. Cette période va de la [date de la première publication](#) à la date de fin dudit embargo. Cette dernière doit ainsi être définie en amont, et indiquée dans les métadonnées de la notice.

À noter : la période d'embargo est définie et encadrée par la [LRN](#) et par la Commission européenne (dans le cadre des programmes de financement de la recherche) pour les publications de type "articles":

- 6 mois maximum pour les [versions finales acceptées](#) d'articles scientifiques en Sciences, Techniques et Médecine (STM)
- 12 mois maximum pour les [versions finales acceptées](#) d'articles scientifiques en Sciences Humaines et Sociales (SHS)

À la fin de la période d'embargo, le texte intégral de la publication est en accès ouvert.

## Fichier éditeur

↳ Voir [Version éditeur](#)

## *Final draft, Final draft post-refereeing*

↳ Voir [Version finale acceptée pour publication](#)

## Frais de publication

*Publication fees, OA publication fees, Page and colour charges*

Mots clés (tag) : Financement

Frais facturés par l'éditeur à l'auteur, à son financeur ou à son institution pour couvrir les coûts éditoriaux.

Ce terme comprend notamment (mais pas seulement) les [frais de traitement des articles \(APC\)](#).

## Frais de publication scientifique pour service

↳ Voir [Frais de traitement des articles](#)

## Frais de soumission

*Submission fees*

Mots clés (tag) : Financement

Frais facturés par l'éditeur à l'auteur pour avoir la possibilité de soumettre son manuscrit à la revue. Ces frais ne sont pas liés à un modèle économique particulier, ils peuvent tout autant être demandés par des revues en accès ouvert comme des revues accessibles sous abonnement.

## Frais de traitement des articles (FTA/APC)

Frais de publication scientifique pour service | *Article Processing Charges (APC), Book Processing Charge (BPC)*

Mots clés (tag) : Financement

Les frais de traitement des articles, généralement appelés "APC", désignent les frais facturés par l'éditeur à l'auteur, à son financeur ou à son institution pour assurer la diffusion immédiate de la publication en accès ouvert. Les APC constituent un modèle économique, qui s'appuie sur le principe de l'auteur-payeur (et non plus sur celui du lecteur-payeur). Le paiement d'APC peut être effectué à destination de revues intégralement en accès ouvert, ou à destination de [revues dites hybrides](#).

Les frais de traitement des ouvrages, appelés BPC sont les frais facturés par l'éditeur à l'auteur ou son institution pour que la monographie soit publiée en mode ouvert sur le site de l'éditeur. La version imprimée de l'ouvrage, quand elle existe, fait généralement l'objet d'une commercialisation spécifique payantes.

## Gestion des droits numériques (GDN)

Gestion numérique des restrictions, mesures techniques de restrictions (MTR), mesures techniques de protection (MTP) | *Digital Rights Management (DRM)*

Mots clés (tag) : Définition

Dispositif de contrôle d'utilisation des œuvres numériques qui repose sur des verrous numériques. Ces dispositifs permettent d'empêcher certaines utilisations que les titulaires de droit n'ont pas autorisées.

## Gestion numérique des restrictions

↳ Voir [Gestion des droits numériques \(GDN\)](#)

## Hybrid publication

↳ Voir [Revue hybride](#)

## Journal agreement

↳ Voir [Accords transformants](#)

## Legacy publisher

↳ Voir [Éditeur "historique"](#)

## Licence

Mots clés (tag) : Droit, contrat, licence

Contrat aux termes duquel le propriétaire d'un bien, d'un procédé, d'un brevet, d'une marque, accorde un droit d'utilisation à une personne ou une entreprise.

Voir aussi : [Licence Creative Commons](#), [Licence de Publication](#)

## Licences Creative Commons CC

Mots clés (tag) : Droit, contrat, licence

Contrats types conclus entre l'auteur d'une œuvre et l'utilisateur, les licences Creative Commons sont un type de licence libre qui ont pour objectif d'indiquer à l'avance les autorisations permises par l'auteur, et ainsi de faciliter la réutilisation. Attribuées par l'auteur, ces autorisations peuvent porter sur l'utilisation, le partage ou la modification de l'œuvre. Elles sont juridiquement valides internationalement.

En dehors de la Creative Commons 0, l'auteur ne renonce pas à ses droits, le non-respect des termes de la licence peut en effet donner lieu à des poursuites pour contrefaçon.

Sept combinaisons sont possibles allant du renoncement maximal de ses droits (CC-0) à la licence la plus restrictive (CC-BY-NC-ND, attribution sans utilisation commerciale ni modification). Parmi les différentes combinaisons, une seule est une [licence copyleft](#) (CC-BY-SA), d'autres sont libres (CC0, CC-BY, CC-BY-SA), et d'autres sont des licences de libre diffusion (CC-\*NC, CC-\*ND, CC-BY-NC-SA).

Source : <https://creativecommons.org/licenses/?lang=fr-FR>

## Licence ETALAB

↳ Voir [Licence ouverte 2.0 \(LO\)](#)

## Licence ouverte 2.0 (LO)

Licence ETALAB | *Open Licence*

Mots clés (tag) : Droit, contrat, licence

Contrat accordant un droit non exclusif et gratuit de réutilisation libre de l'« Information » (données, textes, œuvres originales numérisées relevant du domaine public) à des fins commerciales ou non pour une durée illimitée. L'utilisateur est donc libre de réutiliser l'information (reproduction, modification, publication), la seule contrainte qui lui est demandée est de mentionner la paternité et la date de la dernière mise à jour.

La "licence ouverte 2.0", parfois appelée « Licence Etalab » est destinée aux données publiques et ne s'applique pas aux publications scientifiques. Elle est compatible avec d'autres [licences](#) libres comme la "Creative Commons Attribution" (CC-BY) de Creative Commons et "Open Data Commons Attribution" (ODC-BY) de l'Open Knowledge Foundation.

Source : <https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf>

## Loi Lemaire

↳ Voir [Loi pour une République Numérique \(LRN\)](#)

## Loi pour une République Numérique (LRN)

Loi Lemaire

Mots clés (tag) : Droit

Loi votée en octobre 2016 qui, dans son article 30, introduit un [droit d'exploitation](#) secondaire au bénéfice de l'auteur. Elle permet à ce dernier de déposer en accès ouvert un écrit scientifique sur une archive ouverte ou sur son [site personnel](#). Cette loi est supérieure aux contrats.

Ce droit peut s'exercer selon les conditions suivantes :

- La LRN couvre les publications dont les recherches ont été financées au moins pour moitié sur fonds publics
- La LRN ne concerne que les écrits scientifiques publiés dans un périodique paraissant au moins une fois par an
- La version déposable est la [version acceptée pour publication](#) ou, uniquement si ce dernier l'autorise, la [version de l'éditeur](#)
- La LRN introduit le respect éventuel d'un délai [d'embargo](#) à compter de la [date de première publication](#) : 6 mois maximum pour les revues, STM, 12 mois maximum pour les revues SHS
- Le dépôt doit être soumis à l'accord préalable des éventuels co-auteurs

La LRN autorise la diffusion en ligne et en accès ouvert des articles scientifiques, elle n'oblige pas.

↳ Pour en savoir plus : [Loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016](#) ; [FAQ GTSO Couperin](#)

## Manuscrit

↳ Voir [Version éditeur](#)

## Manuscrit accepté éditeur, Manuscrit accepté pour publication, Manuscrit Auteur Accepté (MAA)

↳ Voir [Version finale acceptée pour publication](#)

## Mentions obligatoires

Mots clés (tag) : Droit, contrat

Voir "[Contrat d'édition](#)"

## Mesures techniques de restrictions (MTR), mesures techniques de protection (MTP)

↳ Voir [Gestion des droits numériques \(GDN\)](#)

## Négociations couplées abonnements/ “APC”

↳ Voir [Accords transformants](#)

## OA publication fees

↳ Voir [Frais de publication](#)

## Offsetting models

↳ Voir [Accords transformants](#)

## Open Access waiver

↳ Voir [Dérogation](#)

## Open Licence

↳ Voir [Licence ouverte 2.0 \(LO\)](#)

## Page and colour charges

↳ Voir [Frais de publication](#)

## *Personal website*

↳ Voir [Site web personnel](#)

## Plan S

cOAlition S

Mots clés (tag) : Financement

Le Plan S est porté par la cOAlition S, un consortium d’agences de financement de la recherche de 12 pays européens - parmi lesquelles l’ANR est signataire. Le Plan S est coordonné par l’association Science Europe, composée d’organisations de financement de la recherche et d’organismes de recherche.

Il a pour objectif d'accélérer la diffusion en accès ouvert des travaux scientifiques, dont la recherche est financée sur fonds publics. Les trois principales conditions au financement sont les suivantes :

- L'accès ouvert et immédiat aux publications issues des projets de recherche financés par l'une des agences du consortium
- Ces publications doivent être publiées sous [licence](#) ouverte, de préférence la licence [Creative Commons Attribution \(CC BY\)](#). Les licences CC-BY-SA et CC0 sont également autorisées, la CC-BY-ND également sur justification d'un motif valable
- les auteurs ou leurs institutions conservent les droits d'auteur de leurs publications

Pour plus d'informations : <https://www.ouvrirelascience.fr/principes-et-recommandations-pour-la-mise-en-oeuvre-du-plan-s/>

### ***Postprint***

↳ Voir [Version finale acceptée pour publication](#)

### ***Preprint***

↳ Voir [Version éditeur](#)

### **Pré-publication**

↳ Voir [Version éditeur](#)

### ***Publication fees***

↳ Voir [Frais de publication](#)

### ***Published Version, publisher's version***

↳ Voir [Version éditeur](#)

### ***Reprint***

↳ Voir [Version éditeur](#)

### **Revue hybride**

#### *Hybrid publication*

**Mots clés (tag) :** Définition

Revue scientifique accessible uniquement sur abonnement, mais qui autorise l'auteur, moyennant le paiement d'[APC](#), à diffuser son article individuel en accès libre.

### ***Right retention strategy***

↳ Voir [Stratégie de conservation des droits](#)

### ***Self-archiving***

↳ Voir [Auto-archivage](#)

### **Site web personnel**

#### *Personal website*

**Mots clés (tag) :** Définition

Site web et/ou un blog relatif à l'auteur et à son œuvre, dont le contenu est contrôlé par celui-ci.

Un site web personnel peut être hébergé par l'auteur *via* une adresse IP distincte ou sur un site web dédié, il peut être lié directement au site web de son institution ou de son département.

Par contre, les pages institutionnelles, les archives ouvertes institutionnelles et thématiques, les pages de profil liées aux réseaux sociaux scientifiques comme toute forme de site commercial ne rentrent pas dans ce cadre.

## **Stratégie de conservation des droits**

*Right retention strategy*

**Mots clés (tag)** : Financement, droit

Politique mise en place par CoalitionS dans le cadre du [Plan S](#) afin de faciliter le dépôt en archives ouvertes des publications issues de programmes financés par l'un de ses membres.

À cet effet, les clauses contractuelles liées aux financements provenant d'organisations membres de Coalition S imposent :

- que les auteurs puissent conserver des droits suffisants pour pouvoir rendre immédiatement accessibles leurs publications financées
- qu'une [licence CC-BY](#) (ou à défaut CC-BY-ND) soit apposée au [manuscrit auteur accepté pour publication](#) des articles issus des travaux financés.

Ces dispositions contractuelles valent antériorité juridique sur tout autre contrat conclu ultérieurement par l'auteur (cf licence de publication signée avec un éditeur).

### ***Submission fees***

↳ Voir [Frais de soumission](#)

### ***Submitted Manuscript Under Review (SMUR)***

↳ Voir [Version soumise](#)

### ***Submitted Version***

↳ Voir [Version soumise](#)

### **Tapuscrit**

↳ Voir [Version soumise](#)

### **Tiré à part**

↳ Voir [Version éditeur](#)

### ***Transformative arrangements, transformative agreements***

↳ Voir [Accords transformants](#)

### **Version acceptée**

↳ Voir [Version finale acceptée pour publication](#)

### **Version auteur**

↳ Voir [Version finale acceptée pour publication](#)

## Version éditeur

Version publiée, fichier éditeur, tiré à part | *Published Version, publisher's version, reprint, definitive published version, Version of Record (VOR)*

Mots clés (tag) : Version

Version d'un article de revue qui a été mise à disposition par toute organisation qui agit en tant qu'éditeur en déclarant formellement et exclusivement l'article "publié" (traduit de [https://www.coalition-s.org/rights-retention-strategy/#\\_ftn3](https://www.coalition-s.org/rights-retention-strategy/#_ftn3))

Le texte de l'auteur est inséré dans la maquette de la revue, avec la mise en page opérée par l'éditeur et l'application de la pagination.

Certains éditeurs remettent à l'auteur un « tiré à part », imprimé ou numérique, qui est une copie de la version éditeur d'un article isolé des autres articles de la publication.

## Version finale acceptée pour publication

Version finale du manuscrit accepté pour publication, version acceptée, version auteur, manuscrit accepté éditeur, Manuscrit accepté pour publication, Manuscrit Auteur Accepté (MAA) | *Postprint, Accepted Version, final draft, final draft post-refereeing, accepted manuscript (AM), Author Accepted Manuscript (AAM)*

Mots clés (tag) : Version

Version comportant les révisions intégrées suite au processus d'évaluation par un comité de lecture (peer-reviewing). L'expression « version finale acceptée pour publication » renvoie ainsi à la version validée par le comité de lecture avant la mise en forme de l'éditeur et le [bon-à-tirer \(BAT\)](#), qui donne le feu vert à la dernière phase du processus d'édition. Le terme « version auteur » est parfois employé, même s'il peut être confondu avec la [version soumise](#).

Cette version acquiert une importance stratégique dans le cadre des politiques publiques qui en autorise la diffusion, comme la [LRN](#). C'est la version a minima visée par le Plan S.

## Version finale du manuscrit accepté pour publication

↳ Voir [Version finale acceptée pour publication](#)

## Version of Record (VOR)

↳ Voir [Version éditeur](#)

## Version publiée

↳ Voir [Version éditeur](#)

## Version soumise

Manuscrit, tapuscrit, pré-publication | *Preprint, Submitted Version, Submitted Manuscript Under Review (SMUR)*

Mots clés (tag) : Version

Version d'un article scientifique qui précède son acceptation par le comité de rédaction d'une revue scientifique. Elle ne comprend donc pas les modifications réalisées par l'auteur ou les auteurs à la demande du comité de lecture lors du processus d'évaluation par les pairs, ni les corrections et la mise en page réalisés par l'éditeur. Tous les [preprint](#) ne sont pas proposés à la validation par un comité de lecture.

## **Waiver**

↳ Voir [Dérégation](#)

## Sources

Les sources suivantes ont été mobilisées pour réaliser ce glossaire

HAL Documentation. « FAQ ». Consulté le 2 juin 2021. <https://doc.archives-ouvertes.fr/faq/>.

———. « Glossaire des termes utilisés dans HAL ». Consulté le 2 juin 2021. [https://doc.archives-ouvertes.fr/guide\\_utilisateurs/glossaire-des-termes-utilises-dans-hal/](https://doc.archives-ouvertes.fr/guide_utilisateurs/glossaire-des-termes-utilises-dans-hal/).

———. « Questions juridiques ». Consulté le 2 juin 2021. <https://doc.archives-ouvertes.fr/questions-juridiques/>.

Cambridge University Press. « Green Open Access Policy ». Éditeur. Cambridge Core. Consulté le 2 juin 2021. Consulté le 2 juin 2021. <https://www.cambridge.org/core/services/open-access-policies/open-access-books/green-open-access-policy-for-books>.

———. « Open Access Glossary ». Éditeur. Cambridge Core. Consulté le 2 juin 2021. <https://www.cambridge.org/core/services/open-research/open-access/open-access-glossary>.

Chapitre III : La valorisation des résultats de la recherche par les établissements et organismes de recherche (Articles L533-1 à L533-4), Code de la recherche § (2016). Consulté le 2 juin 2021. <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000033205794/2016-10-09/>.

cOAlition S. « Principes et recommandations pour la mise en œuvre du Plan S », mai 2019. Consulté le 2 juin 2021. <https://www.ouvrirlascience.fr/principes-et-recommandations-pour-la-mise-en-oeuvre-du-plan-s/>

Collège Publications et Groupe Édition scientifique ouverte du Comité pour la science ouverte. « Point de vigilance sur les revues hybrides », 2019. Consulté le 2 juin 2021. [https://www.ouvrirlascience.fr/wp-content/uploads/2019/11/Point-vigilance-revues-hybrides\\_oct2019\\_final.pdf](https://www.ouvrirlascience.fr/wp-content/uploads/2019/11/Point-vigilance-revues-hybrides_oct2019_final.pdf).

www.service-public.fr. « Contrat de cession des droits d’auteurs ». Institutionnel. Consulté le 2 juin 2021. <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22667>.

Couperin, et AMUE. « Guide pratique pour le suivi des dépenses de frais de publication », 2021. Consulté le 2 juin 2021. <https://www.couperin.org/images/stories/AO/2020-01-22-COUPERIN-Guide-gerer-APC.pdf>.

DovePress. « Guide to Submission Status Indicators ». DovePress, 2021. Consulté le 2 juin 2021. <https://www.dovepress.com/author-guidelines/submission-status>.

Dufour, Quentin, David Pontille, et Didier Tornay. « Contracter à l’heure de la publication en accès ouvert. Une analyse systématique des accords transformants », 2020. Consulté le 2 juin 2021. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03203560/document>.

Gras, Isabelle, et SCD Aix Marseille Université. « Science ouverte et Droit ». Jurisguide, 2020. Consulté le 2 juin 2021. <http://jurisguide.fr/fiches-pedagogiques/science-ouverte-et-droit/>.

Lexing Alain Bensoussan Avocats. « Licence libre Etalab : nouvelle version 2.0 de la licence ouverte ». Lexing Alain Bensoussan Avocats (blog), 2018. Consulté le 2 juin 2021. <https://www.alain-bensoussan.com/avocats/licence-libre-etlab-nouvelle-version/2018/01/05/>.

Okret-Manville, Christine, Élise Chapoy, et Michel Fraysse. « Les working papers en économie ». I2D - Information, données documents Volume 52, n° 1 (3 avril 2015): 52-53. Consulté le 2 juin 2021. [https://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=I2D\\_151\\_0052&download=1](https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=I2D_151_0052&download=1).

Paltani-Sargologos, Irini. « État des lieux sur les accords transformants - 31 mars 2020 », 2020. Consulté le 2 juin 2021. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02538844/document>.

Sergi, Gianna. « Science ouverte et accès ouvert, petit manuel pour chercheurs et chercheuses (épisode 1) ». Billet. Colligere (blog), 2021. Consulté le 2 juin 2021. <https://archibibscdf.hypotheses.org/9063>.

———. « Science ouverte et accès ouvert, petit manuel pour chercheurs et chercheuses (épisode 2) ». Billet. Colligere (blog), 2021. Consulté le 2 juin 2021. <https://archibibscdf.hypotheses.org/9108>.

Société des gens de lettres. « Le Contrat d’Édition ». SGDL. Consulté le 2 juin 2021. <https://www.sgdl.org/sgdl-accueil/le-guide-pratique/le-contrat-d-edition>.

Université de Limoges. Guide d’autodéfense du chercheur. Limoges, 2020. Consulté le 2 juin 2021. <https://www.unilim.fr/scd/wp-content/uploads/sites/6/2020/03/guide-juridique.pdf>.

Wikipédia, « Publication (édition scientifique). ». Dernière mise à jour au 8 janvier 2021. Consulté le 2 juin 2021.  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%A9publication\\_\(%C3%A9dition\\_scientifique\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%A9publication_(%C3%A9dition_scientifique))